



PREAVIS MUNICIPAL N° 9-3/25

Au Conseil communal de et à Chavornay

LM/vm-36.01.03

Chavornay, le 29 septembre 2025

Centre sportif du Verneret – Terrains de football
Projet de modification de l'implantation du terrain naturel A –
Création d'un terrain synthétique B –
Création d'un terrain naturel juniors
Demande de crédit d'étude

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Pour répondre aux besoins sans cesse croissants de l'utilisation de notre terrain de foot ainsi que du terrain d'entraînement tant par nos nombreuses équipes de foot que par les écoles, la Municipalité souhaite réaliser, sur la zone sportive du Verneret une modification de l'implantation du terrain naturel actuel afin de pouvoir créer un terrain de football synthétique ainsi que la création d'un terrain naturel de football junior.

Dans le but de développer ce projet, la Municipalité vous soumet le présent préavis portant sur un crédit d'étude.

Evolution de notre société de football de Chavornay

Notre société de football de Chavornay est très active, elle ne compte pas moins de 4 équipes de membres actifs : première équipe, 2^{ème} équipe, Féminines, Vétérans ainsi que 10 équipes de Juniors.

L'augmentation toujours croissante de la population de notre commune démontre qu'un grand nombre de jeunes souhaitent pratiquer ce sport et tous ne peuvent s'entraîner sur nos terrains et doivent aller sur le terrain d'Ependes. En effet, l'occupation du terrain est à saturation. Le MJOR (Mouvement junior Orbe et région) compte 163 jeunes de notre commune ce qui représente le plus grand pourcentage de la région. Aujourd'hui, les responsables sont obligés de refuser des inscriptions et malheureusement plusieurs jeunes sont sur des listes d'attente faute de place. De plus avec l'Euro de football féminin de cette année, l'intérêt de ce sport par les filles est croissant. Nous devons en tenir compte.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	Occupation terrain Fc Chavornay									
2	lundi									
3	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30	18h30-19h00	19h00-19h30	19h30-20h00	20h00-20h30	20h30-21h00	21h00-21h30	21h30-22h00
4		E1				Féminine				
5		E2				une				
6		E3								
7	mardi									
8	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30	18h30-19h00	19h00-19h30	19h30-20h00	20h00-20h30	20h30-21h00	21h00-21h30	21h30-22h00
9		D1				Deux				
10		C				féminine ou		une		
11	mercredi									
12	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30	18h30-19h00	19h00-19h30	19h30-20h00	20h00-20h30	20h30-21h00	21h00-21h30	21h30-22h00
13		E1				une				
14		E2								
15			E3							
16	Jeudi									
17	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30	18h30-19h00	19h00-19h30	19h30-20h00	20h00-20h30	20h30-21h00	21h00-21h30	21h30-22h00
18		D1				Deux				
19		C				Féminine				
20										
21	vendredi									
22	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30	18h30-19h00	19h00-19h30	19h30-20h00	20h00-20h30	20h30-21h00	21h00-21h30	21h30-22h00
23	F				une					
24										
25										

Programme des entrainements 2025

Présentation de la procédure

Voilà environ 45 ans que nous avons la même infrastructure. Il est donc grand temps de repenser nos terrains.

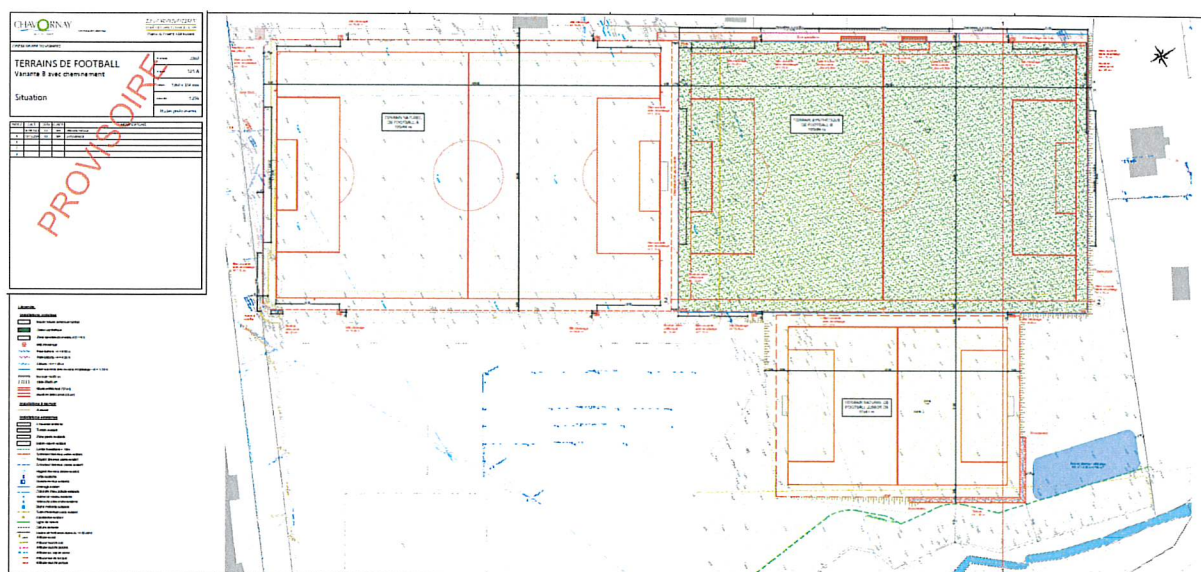
Pour cela, nous nous sommes approchés d'INFRASPORT, ingénieurs conseils SA. Ce bureau d'ingénieurs civils est spécialisé dans la conception et le suivi de réalisation d'infrastructures sportives. Leurs domaines d'activité sont les terrains de sport extérieurs pour différentes disciplines sportives, tel que le football, entre autres et cela que ce soit sur des surfaces naturelles, synthétiques ou hybrides. Ils sont spécialisés dans les projets complexes, avec multiples contraintes environnementales (gestion de la pollution, protection de la biodiversité, géotechnique complexe, préservation des eaux souterraines, etc.).

Ils nous ont fourni des conseils objectifs en fonction de nos besoins en tenant compte des exigences réglementaires et des contraintes techniques de notre site.

Présentation du projet

Notre projet sera de déplacer le terrain naturel de 2 mètres environ au sud-ouest, côté collège ainsi, cela permettra d'implanter un terrain synthétique en bout de ce dernier côté nord-est, puis de réaliser également un terrain d'entraînement pour les juniors côté sud-est, côté autoroute.

Le projet comptera alors un terrain naturel de football A de 100x64 m, un terrain synthétique de football B de 100x64 m ainsi qu'un terrain naturel de football Junior D9 de 57x41 m.



Coût de l'étude du projet

Libellé	Base	Montants en CHF
Géomètre plans, implantation	Devis	1'250.00
Géotechnique et environnement Investigation et suivi	Devis	25'625.00
Sondages	Estimatif	5'000.00
Sanitaire et arrosage	Devis	
Electricité, éclairage, arrosage, acoustique	Devis	25'885.00
Infrastructures sportives Projet de réaménagement	Devis	83'880.00

Emoluments autorisations	Estimatif	3'000.00
Divers et imprévus, 15%		21'696.00
Total HT		166'336.00
TVA	8,1%	13'474.00
Coût total TTC		179'810.00

Financement

Ce crédit figure au plan d'investissement pour un montant de CHF 3'100'000.- pour l'étude et la réalisation.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante, ou si cette dernière n'est pas suffisante, de recourir à l'emprunt. Il fera l'objet d'un compte d'investissement sous le chapitre 34100 « Sports », amortissable en 10 ans (durée imposée par MCH2).

Charges annuelles :

Amortissement	CHF 179'810.- : 10	CHF	17'981.00
Intérêt annuel moyen	CHF 179'810.- : 2 x 1%	CHF	899.00
Charges annuelles moyennes		CHF	18'880.00

Conclusions :

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité N° 9-3/25
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'autoriser la Municipalité à procéder à une étude pour la modification du terrain de foot naturel, la création d'un terrain synthétique B et la création d'un terrain naturel juniors.

- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 179'810.00 ,
- de régler la dépense par la trésorerie courante, ou si cette dernière n'est pas suffisante, de recourir à l'emprunt. Il fera l'objet d'un compte d'investissement sous le chapitre 34100 « Sports ».

La Syndique

Le Secrétaire



Déléguée de la Municipalité : Mme Laurence Marchand, syndique, 079 322 83 23